Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-200072692-20220728-D20220707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

OMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220707

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

20 juillet 2022

Date d'affichage

20 juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42 Présents:

28

Votants: 36 MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER

M. FOUCAULT Yves

M. GAUTHIER Renaud

M. LEDIEU Christophe

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

M. POTTIER Louis

Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE

Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT

Mme RENARD Candy

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 3 qui consiste à ajouter des crédits en dépenses et recettes de fonctionnement, pour la réalisation d'une étude commerciale des centre-bourgs, pour les communes de Vibraye, Bessé-sur-Braye et Saint Calais, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM3	Nouveau montant
011	617	Etudes et recherches	64	- €	50 000,00€	50 000,00€
					50 000,00 €	

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM3	Nouveau montant
74	1	Participations Etat Autres (Banque des territoires, enveloppe déléguée Département) 50% de l'étude TTC	64	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
74	7473	Participations Département 30% de l'étude TTC	64		15 000,00 €	15 000,00 €
70	70875	Remb de frais par les communes membres	64	- €	10 000,00€	10 000,00€
					50 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°3 exposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTE de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Bue Saint Pierre 72120 SAINT-CALAIS